

des Princes &c. Mars 1762. 195

nées dans les Loix, Pragmatiques & Cédules Royales, expédiées pour pareilles occasions dans les tems passés, lesquelles doivent s'étendre aussi sur tous mes Sujets & habitans de mes Royaumes & Etats, sans exception de qui que ce soit, & nonobstant tous privilèges. Ma volonté étant que cette Déclaration de guerre parvienne le plus promptement qu'il sera possible à la connoissance de mes Sujets, tant pour qu'ils puissent mettre leurs intérêts & leurs personnes à couvert des insultes des Anglois, que pour qu'ils puissent travailler à leur nuire par des armemens en course, & par les autres moyens que le Droit de la Guerre autorise.

Donné à *Buen-Retiro* le 16. Janvier 1762.

MOI LE ROY.

Cette copie est conforme à la Cédule originale qui reste au Secrétariat du Conseil de Guerre de mon Département.

D. MIGUEL DE MUZQUIZ.

Immédiatement après cette Déclaration signée le Roi ordonna à Don Richard Wall, son premier Secrétaire d'Etat & des Dépêches, d'adresser à tous les Ambassadeurs & autres Ministres des Puissances étrangères, résidens à sa Cour, un Mémoire qui leur fit connoître la droiture de ses intentions touchant l'arrêt des Vaisseaux Anglois dans les Ports de sa domination ; en voici le contenu.

MONSIEUR. Tout le monde est instruit de la démarche irrégulière & intolérable que la Cour de Londres a fait tenir à Mylord Bristol son Ambassadeur dans celle-ci : & tout le monde, sans doute, a vû avec étonnement, que nonobstant la Déclaration de guerre faite par ce Ministre avec menace de prendre pour agression un défaut de condescendance (que l'Angleterre ne méritoit pas, & qu'elle n'a pas demandée d'un ton à l'obtenir) Sa Majesté se soit abstenue cependant de faire le premier aucune hostilité. Sa Majesté sans se piquer de faire les premiers pas vers les horreurs de la guerre, a cru faire assez
pour